



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONToux, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DE DÉLIVRANCE DES EXTRAITS ET REPRODUCTIONS  
DES DOCUMENTS CADASTRAUX  
- à compter du 1er janvier 2012 -**

Monsieur Albert BERTHELET, conseiller municipal, expose :

« Mes Chers Collègues,

La fréquente sollicitation du service urbanisme par les administrés en matière de délivrance d'extraits de plans et de copies de documents nous avait contraints, en 1993, d'instaurer un tarif public que nous réactualisons régulièrement.

Dans ces conditions, nous vous proposons de fixer ces tarifs à compter du 1er Janvier 2012, comme suit :

	<u>Tarifs 2011</u>	<u>Tarifs 2012</u>
<b>- <u>Matrices cadastrales :</u></b>		
. sur feuillet	2,90 €	3,00 €
<b>- <u>Extraits de plans cadastraux, copies de documents :</u></b>		
. sur papier opaque - format A 4	2,90 €	3,00 €
. sur papier opaque - format A 3	5,80 €	6,00 €
. sur Cdrom	10,00 €	10,50 €

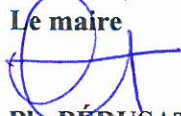
Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER  
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :  
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire  
  
Ph. PÉRUSAT

